

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2013

Le Conseil Municipal de la Commune de MAZERES s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, le jeudi 19 décembre 2013 à 18h30 précises sous la présidence de Monsieur Michel ARMAND, Maire.

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués le 12 décembre 2013.

Étaient présents : Mr Michel ARMAND, Maire ; Mmes Eliane BERNADET, Sylvie CARRILLO, Chantal COUTHURES, Marie-Noëlle DUCOS et Christelle JEAN ; Mrs Michel BIBENS, Denis LABBE, Jean-Marie LATIER, Francis LATRILLE, Bernard MUGICA et Olivier PARSEGHIAN.

Étaient absents excusés : Mr Didier SAUMON

Étaient Absents : Mr Jérôme PIROT

Monsieur Bernard MUGICA est désigné secrétaire de séance.

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour à savoir une demande de subvention sollicitée par une association récemment créée dénommée "la Ronde Ecolière".

A l'unanimité des membres présents, l'ajout du point ci-dessus présenté à l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal du 19 décembre 2013 est accordé.

1/ Approbation du compte rendu de la séance du 17 octobre 2013

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du compte rendu de la séance du 17 octobre 2013.

Délibérant sur le sujet, le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, à l'unanimité, **Approuve** le compte rendu du Conseil Municipal en date du 17 octobre 2013.

2/ Délibération n° Dellb1_12-13: Décision Modificative N°2 du Budget Général 2013

Consécutivement à l'application du décret relatif aux conditions d'affiliation des élus locaux au régime général de la sécurité sociale d'une part et à la reprise de la gestion de la cantine scolaire par la collectivité d'autre part, Monsieur le Maire propose de modifier le budget général 2013 comme suit :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 022 : Dépenses Imprévues de fonctionnement	1 600.00 €	
D 022 : Dépenses Imprévues de fonctionnement	1 600.00 €	
D 6451 : Cotisation à l'URSSAF		1 500.00 €
Chapitre 012 : Charges de Personnel		1 500.00 €
D 668 : Autres charges financières		100.00 €
Chapitre 66 : Charges financières		100.00 €
R 7067 : Redevance des services périscolaires		7 000.00 €
Chapitre 70 : Produit des services		7 000.00 €
D 60623 : Alimentation		7 000.00 €
Chapitre 011 : Charges à caractère général		7 000.00 €

Délibérant sur le sujet, le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, **Adopte** à l'unanimité la décision modificative numéro 2 du budget général 2013 tel que présentée ci-dessus.

3/ Délibération n° Delib2_12-13: Renouvellement du contrat d'assurance incapacité de travail du personnel.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour les années antérieures un contrat d'assurance auprès de la Caisse Nationale de Prévoyance, pour la couverture des risques incapacité du personnel, a été souscrit. La prime annuelle afférente à ce contrat inclut les frais relatifs à sa gestion. La gestion a été confiée par voie de convention au Centre de Gestion de la Gironde, sans surcoût pour la collectivité.

Le contrat est conclu pour une durée d'une année. La Caisse Nationale de Prévoyance a transmis une proposition d'assurance pour l'année 2014, dont le texte est soumis aux conseillers auxquels il est demandé d'y souscrire et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce contrat.

Délibérant sur le sujet, le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu et à l'unanimité,
Décide :

- De souscrire au contrat d'assurance du personnel proposé par la Caisse Nationale de Prévoyance pour l'année 2014,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce contrat.

4/ Délibération n° Delib3_12-13 : Subvention en faveur de l'association "la Ronde Ecolière"

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une association des parents d'élèves de l'école communale a été créée en date du 15 novembre 2013. L'objet de la présente association est de promouvoir et animer des actions dont les bénéficiaires participeront au financement du voyage de découverte de l'école de MAZERES.

Le Bureau de l'association nouvellement créée se compose comme suit :

Présidente : ARBEAU Isabelle
Vice-Présidente : BOURGUIGNON Anne
Trésorière : MERCIER Emilie
Trésorière Adjoint : DE ARAUJO Sophie
Secrétaire : THIEL Cécile
Secrétaire adjoint : PERDREAU Laurent

Vu l'intérêt que représente l'association dénommée "la Ronde Ecolière" pour les enfants de l'école,
Vu la demande de subvention présentée par sa Président Madame Isabelle ARBEAU,

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, à l'unanimité, **Décide** d'attribuer une subvention d'un montant de trois cents euros en faveur de l'Association dénommée "la Ronde Ecolière" pour l'année 2013.

5/ Rapport annuel 2012 du SICTOM du Langonnais

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des principaux indicateurs techniques et financiers du rapport annuel 2012 du SICTOM du Langonnais.

Monsieur Bernard MUGICA, deuxième adjoint, indique que la TVA s'appliquant à la collecte et au traitement des ordures ménagères passera de 7 à 10 % en 2014. Cependant s'agissant des services du SICTOM du Langonnais la facturation aux redevables ne connaîtra aucune augmentation malgré la hausse de TVA. Il sera même constaté pour certains foyers une légère baisse.

6/ Association Mazérienne de Mise en Valeur du Patrimoine Communal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une association de mise en valeur du patrimoine a été créée à la date du 22 novembre 2013 sous le nom de l'Association Mazérienne de Mise en Valeur du Patrimoine Communal.

La première action de l'association portera sur la réhabilitation de l'église et du presbytère. Il est entendu que les actions seront menées conjointement avec la commune qui prendra en charge autant que de possible une partie du financement des travaux de réhabilitation et de sauvegarde du patrimoine.

Le Bureau de la nouvelle association se compose comme suit :

Président : GUIGNARD Pierre
Président délégué : HERNANDEZ Philippe
Vice-Président : BONNIN Dominique
Trésorier : LABUZAN Benoît
Trésorier Adjoint : DELOUBES-GIRESSE Alain
Secrétaire : JEAN Christelle
Secrétaire Adjointe : BIBENS Régine
Chargé de communication extérieur : MUGICA Bernard

Le Bureau de l'association a souhaité que soient membres de droit : Monsieur le Maire, Monsieur le curé de la paroisse ainsi que Mme la Directrice de l'école communale.

7/ Communications diverses

- ✚ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le montant des droits de mutation, recette issue des transactions immobilières, s'élève pour l'année 2013 à 26.519 euros.
- ✚ Tout les deux ans l'école organise un voyage de découverte de plusieurs jours auquel participent tous les enfants de la petite section de maternelle au CM2. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le voyage scolaire 2013/2014 est prévu à l'île d'Oléron. Le coût du voyage est estimé à 150 euros par enfants.
L'association "la ronde écolière" va organiser plusieurs manifestations en vue de réunir un montant de 7.000 euros qui permettrait de ramener la participation demander aux familles à 50 euros par enfant.

La première manifestation a eu lieu samedi 14 décembre par l'organisation d'un atelier de Noël. Cet atelier proposait aux enfants la confection de carte et la décoration de biscuits confectionnés et offerts par la boulangerie DUCOS.
La commune mettra autant que de possible à disposition de l'association les locaux de la salle polyvalente pour l'organisation des manifestations.
Par ailleurs les frais afférents au transport des enfants dans le cadre du voyage seront pris en charge par la commune.
- ✚ Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier émanant du SDEEG faisant état du remplacement de 122 sources lumineuses d'éclairage public pour l'année 2013.
- ✚ Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier émanant de la mairie de Langon auquel est joint une délibération en date du 26 novembre 2013 portant sur la mise en œuvre de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Langon.
- ✚ Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du tableau récapitulatif de la fiscalité directe locale 2013 concernant la commune de Mazères et reçu du centre des finances publiques.
- ✚ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'au titre de la loi n° 2009-1312 du 28 octobre 2009 instaurant la parité de financement entre les écoles élémentaires publiques et privées sous contrat qui accueillent des élèves scolarisés hors de leur commune de résidence, la commune de

BAZAS qui accueille un enfant domicilié à Mazères et scolarisé en CLISS sollicite une participation financière de 1.000 euros pour l'année scolaire 2013/2014.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h30